

Publié le 15 janvier 2020

Objet : stockage des déchets ultimes

PARUTION D'UN NOUVEL INDICE DE VARIATION DES COÛTS DE MISE EN STOCKAGE DES REFUS DE TRI

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 impose une diminution de 50% de la mise en stockage des déchets non dangereux en 2025 par rapport à 2010. Cette décision s'est traduite concrètement par une **diminution des capacités annuelles d'accueil des déchets ultimes délivrées aux installations de stockage** du territoire, et a eu pour conséquence une **saturation** de ces dernières en fin d'année 2018, phénomène qui s'est à nouveau produit en 2019.

FEDEREC s'est donc mobilisée activement sur ce sujet afin de permettre aux **entreprises de recyclage de disposer de solutions de prise en charge de leurs refus de tri**. Ce travail mené au cas par cas dans toutes les régions a permis de débloquer des situations d'urgence fin 2018 et 2019.

Cependant, dans un contexte économique incertain, FEDEREC a souhaité s'appuyer sur le cabinet **KPMG France pour concevoir un indice de "variations des coûts de mise en stockage des refus de tri en ISDND"**, afin de permettre notamment d'indexer les contrats entre les parties prenantes du secteur et d'objectiver les variations de tarifs pratiquées.

Spécificités de l'indice :

- **Régionalisé**, il sera en lien avec les régions administratives (sauf Corse) qui ont la compétence de planification des déchets.
- **Trimestriel**, il sera publié 4 fois par an (janvier, avril, juillet et octobre).
- Les entreprises interrogées sont les **entreprises de recyclage productrices de refus de tri** qui sont envoyés en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

KPMG France agit comme tiers de confiance et assure la mission de collecter et de traiter les données, dans le plus grand respect des règles de confidentialités et de droits de la concurrence.

Cet indice sera publié pour la première fois la semaine du 13 janvier 2020.

FEDEREC est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Cette industrie représente : 1 000 entreprises du recyclage, 9,04 Mrd€ d'euros de CA ; 568 M€ d'investissements, 28 810 emplois directs et non délocalisables, dont 85% de CDI, 107 Mt de matières collectées, 21 Mt d'émissions de Co2 évité (*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).